

Rencontre importante avec le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a convoqué toutes les associations de cadres des secteurs public et parapublic de même que les associations représentant les cadres retraités de ces secteurs à une rencontre. Lors de cette réunion tenue hier (9 novembre), le SCT a présenté une proposition à l'égard de la rémunération des hors-cadres, cadres et personnel d'encadrement, incluant des modifications proposées au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) de même que sur des éléments monétaires d'intérêt gouvernemental pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020.

Le Bureau de direction de l'ACCQ sera saisi des détails de cette rencontre dès ce matin, puis les délégués de votre association locale, réunis en assemblée générale annuelle, le seront à leur tour au cours de la journée. Un Communiqué Info Accès sera émis demain (vendredi) en après-midi.

RRPE : Nouveau taux de cotisation pour 2017

L'annonce a été officiellement faite mardi, le nouveau taux de cotisation au RRPE pour l'année 2017 sera de **15,03 %**. Dans les faits, cette hausse (le taux actuel étant à 14,38 %) s'explique notamment par les résultats de l'évaluation actuarielle du RRPE réalisée par Retraite Québec, et ce, sur la base des données au 31 décembre 2014. De plus, elle résulte également de la prolongation de l'entente conclue avec le gouvernement qui assumera une compensation équivalente à 4,94 % pour 2017. En effet, n'eût été de cette prolongation, le taux de cotisation aurait été de 19,97 %. Des résultats qui nous préoccupent et qui laissent présager des changements imminents à notre régime.

Pour plus de détails entourant le nouveau taux de cotisation 2017, nous vous invitons à consulter le document explicatif préparé par le RACAR : [Info-RACAR, volume 17, numéro 10](#). Vous pouvez également consulter l'évaluation actuarielle en suivant ce lien :

http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation_actuarielle.htm

Nous tenons à vous rappeler que l'entente initiale avec le gouvernement visant à limiter la hausse du taux de cotisation devait se terminer à la fin 2016. Cette prolongation d'un an avec un taux de cotisation ajusté à 15,03 % concerne uniquement l'année 2017.